



Arnaque au faux chèque de banque

Par **Luc58**, le **13/08/2017 à 14:23**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Suite à une colocation d'une chambre, j'ai reçu un chèque de banque d'une somme importante déposé et crédité sur mon compte, la personne qui devait louer et vivre à l'étranger m'a signifié que son entreprise s'était trompée et que je devais renvoyer une partie de l'argent, ce que je fis;

Six jours plus tard j'apprenais en appelant mon conseiller que ce chèque était faux. Une plainte a été déposée. La banque, reconnaissant que j'étais victime d'une escroquerie, m'a quand même débité cette somme bloquant mon compte, mon salaire est retenu. J'estime que la banque a failli à son rôle de vigilance sur la vérification du chèque et je ne comprend pas pourquoi je dois rembourser cette somme par le biais d'un prêt. Je souhaiterais avoir le conseil d'un avocat pour savoir qu'elles sont mes droits pour ne pas rembourser cet argent que la banque avait crédité sur mon compte.

MERCI marque de politesse[smile4]

--

Luc

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxx Paris

<http://xxxxxxxxxxxxxx>

Par **amajuris**, le **13/08/2017 à 14:34**

bonjour,
c'est une arnaque bien connue, comme vous avez déposé un chèque sans provision, et que vous avez retiré cet argent, la banque vous le débite fort logiquement.
vous auriez du attendre que le chèque soit effectivement encaissé par la banque, car un chèque est crédité sur votre compte mais toujours sous réserve d'encaissement.
il ne vous reste plus qu'à faire une procédure contre l'émetteur du chèque (qui a été sans doute volé).
salutations

Par **Lag0**, le **13/08/2017** à **14:43**

[citation]Je souhaiterai avoir le conseil d'un avocat pour savoir qu'elles sont mes droits pour ne pas rembourser cet argent que la banque avait crédité sur mon compte. [/citation]

Bonjour,

Comme vous l'a dit amatjuris, cette arnaque est très connue et je m'étonne qu'elle marche encore.

Votre banque n'a pas commis d'erreur ici. Un chèque est crédité sur votre compte sous réserve d'encaissement. Pour être certain que l'argent est bien à vous, il faut attendre entre 15 jours et 3 semaines (parfois même plus), délai durant lequel la banque peut reprendre l'argent s'il s'avère que le chèque est en opposition ou sans provision.

Là, vous avez rapidement redonné une partie de cette somme à l'arnaqueur, vous l'avez donc fait sur vos fonds propres et non sur la somme du chèque.

Le seul contre lequel vous pouvez vous retourner, c'est celui qui vous a envoyé le chèque. Mais comme il est à l'étranger, c'est généralement mission impossible...